République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de ROMILLY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 27 novembre 2020
Date d'affichage : 11 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq Décembre à huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Éric VUILLEMIN, maire.

Présents : BAUDESSON CECILE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BENOIT JACQUES, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTTE JEROME, CAMUSET EMILIE, CHEIKH FETHI, CONROUX SANDRINE, DA MOTA ADAM, DELIGNY VERONIQUE, GIBAUD OUMY, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, KREMER CLAIRE, LEFEVRE MARTINE, LUCAS MARIE-THERESE, MATHIEU GILLES, MILLET CLARISSE, MORIN ANNE-CECILE, PERROT FLORINDA, RENAUT RICHARD, VUILLEMIN ERIC, ZANY SOPHIE

Représentés : COUENON LAETITIA par BOUTTE JEROME, DAVID CORALIE par CHEIKH FETHI, HENEAUX MELANIE par BAUDESSON CECILE, TAILLAND JEAN-MARIE par MATHIEU GILLES

Absents : FARIA DAVID, VERNET JEAN-PATRICK

Secrétaire : Monsieur BOUTTE JEROME

La séance est ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

HOMMAGE A MONSIEUR PIERRE GUILLAUMOT

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 25 MAI 2020 ET 8 JUIN 2020

INSTALLATION OFFICIELLE DE MADAME KREMER CLAIRE, NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR GROSSMANN GERALD

20203 (DEL01) REMPLACEMENT DE MONSIEUR GERALD GROSSMANN, CONSEILLER MUNICIPAL - MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES N°4 ET N°8, DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, DE L'INSTANCE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*27*	*27*	*0*	*4*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :

Procède au remplacement de Monsieur Gérald GROSSMANN, démissionnaire de ses fonctions de Conseiller Municipal, au sein des commissions municipales n°4 et 8 et représentant la Ville auprès du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube, de la Commission de Délégation de Service Public et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social,

Prend acte des résultats de l'élection à laquelle il a été procédé, à savoir :

COMMISSIONS	**REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A REMPLACER**	**NOMINATIONS**
Commission n°4 Développement économique, de l'emploi, de l'aménagement du numérique, des grands projets, des espaces verts et du jumelage	Gérald GROSSMANN	Claire KREMER
Commission n°8 Sports et associations sportives	Gérald GROSSMANN	Claire KREMER
Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube	Gérald GROSSMANN	Claire KREMER
Commission de Délégation de Service Public	Gérald GROSSMANN	Claire KREMER
Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	Gérald GROSSMANN	Claire KREMER

**20204 (DEL02) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE**

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

**20205 (DEL03) AVIS PREALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL
DEROGATIONS DU MAIRE AU REPOS DOMINICAL
ANNEE 2021**

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*27*	*4*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Autorise les établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de Romilly-sur-Seine à déroger pour l'année civile 2021 à l'obligation de repos dominical aux dates suivantes :

- les dimanches 24 et 31 janvier 2021,
- le dimanche 27 juin 2021,
- le dimanche 4 juillet 2021,
- le dimanche 29 août 2021,
- le dimanche 5 septembre 2021,
- les dimanches 21 et 28 novembre 2021,
- les dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

Sollicite l'avis de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté collectif correspondant.

20206 (DEL04) EXTENSION DU CIMETIERE DU CHAMP CHARDON

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le projet d'extension du cimetière,

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. et de la D.S.I.L. et auprès de tout autre organisme et donateur public ou privé.

20207 (DEL05) CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le projet de construction d'un nouveau conservatoire à rayonnement départemental.

Approuve le plan de financement prévisionnel.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à solliciter le versement d'une subvention par l'Etat, au titre de la DETR, d'un montant de 877 920€, soit 40% du coût des travaux.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à solliciter le versement d'une subvention par la Région Grand Est, au titre de la réhabilitation des friches urbaines, d'un montant de 200 000€.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter le versement d'une subvention par le Département de l'Aube d'un montant de 395 064€.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à solliciter des aides financières auprès de tout autre organisme et donateur public ou privé.

20208 (DEL06) RECONVERSION DU FRANPRIX - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le plan de financement prévisionnel,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat et de la Région Grand Est des subventions au titre de la DETR et de la requalification des friches publiques à hauteur, respectivement, de 818 400€ et 1 055 700€.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à solliciter des aides financières auprès de tout autre organisme et donateur privé.

20209 (DEL07) REFECTION DES CIMETIERES POUR LIMITER LA PROLIFERATION DES VEGETAUX

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le projet de réfection des cimetières,

Inscrit les crédits nécessaires au budget,

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à solliciter des aides financières auprès de tout organisme et donateur public ou privé.

20210 (DEL08) GESTION DES BOUES DE BALAYEUSE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve les opérations d'évacuation des boues présentes sur le site du Centre Technique Municipal pour un montant de 60 000€ HT puis, chaque année, de 22 000€ HT,

Inscrit les crédits nécessaires au budget.

20211 (DEL09) CREATION D'ESPACES DE STOCKAGE, DONT UN STOCKAGE DE SEL, AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la construction de trois espaces de stockages,

Inscrit les crédits nécessaires au budget.

20212 (DEL10) TRAVAUX URGENTS A L'ECOLE ROBESPIERRE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le plan de mise en sécurité.

Approuve le plan de financement prévisionnel.

Approuve le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre et de toutes les études nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à solliciter le versement d'une subvention par l'Etat, au titre de la DETR, d'un montant de 108 800€, soit 40% du coût total du projet.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à solliciter des aides financières auprès de la Région Grand Est, du Département de l'Aube, et tout autre organisme et donateur public ou privé.

Inscrit les crédits nécessaires au Budget.

20213 (DEL11) CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA GARE ROUTIERE SCOLAIRE DU PARKING MONTESQUIEU A ROMILLY-SUR-SEINE A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE ET LA REGION GRAND EST

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'établissement d'une convention de financement avec la Région Grand Est dont le siège est situé 1 place Adrien Zeller à Strasbourg, représentée par son Président, Monsieur Jean ROTTNER, relative aux conditions de mise en œuvre et de financement de l'aménagement de la gare routière scolaire du parking Montesquieu situé à l'intersection de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Val Thibault à Romilly-sur-Seine,

Précise que cette convention prend effet à la date de sa signature par la Ville de Romilly-sur-Seine et la Région Grand Est et expire à la date du dernier versement du solde des flux financiers dus au titre de la présente Convention,

Prend acte du projet de Convention, joint en annexe,

Impute la recette correspondante au Budget,

Autorise, en conséquence, Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout avenant y afférent.

20214 (DEL12) PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT, COLLECTE ET TRAITEMENT RELATIFS A L'EXERCICE 2019

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif et sur les rapports du délégataire, portant sur l'exercice 2019.

Précise qu'il n'y a pas eu d'approbation des comptes financiers du délégataire.

20215 (DEL13) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ORDINAIRES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*25*	*25*	*0*	*0*	*6*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Madame BAUDESSON Cécile, Monsieur HOSDEZ Jean-Albert, Madame LUCAS Marie-Thérèse, Madame MILLET Clarisse et Madame PERROT Florinda sont sortis de la salle et ne prennent pas part au vote,

Approuve le versement unique, aux associations percevant une subvention ordinaire de fonctionnement annuelle inférieur à 500 €, des subventions à allouer sur une période de 6 ans (2021 à 2026).

Donne son accord au versement aux associations des subventions ordinaires de fonctionnement dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, conformément aux crédits qui seront inscrits selon le tableau joint.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions supérieures à 23 000 euros dans le cadre des conventions d'objectifs, conformément aux crédits votés lors du Budget Primitif 2021.

Précise que la mensualisation du versement de la subvention ordinaire de fonctionnement de la Maison des Jeunes et de la Culture Jean-Guillemin sera portée à hauteur de 5 000 euros à compter de janvier 2021.

Dit que ces dépenses seront imputées au Budget 2021.

20216 (DEL14) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE ROMILLY

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 800 € à l'association des Jardins Familiaux de Romilly pour la location d'une mini-pelle afin de terminer les travaux de nettoyage des fossés.

Autorise le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2020.

20217 (DEL15) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT ASSOCIATION « ROMILLY PATRIMOINE »

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 2 000 € à l'association Romilly Patrimoine pour l'achat d'un meuble de rangement.

Autorise le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2020.

20218 (DEL16) SOUTIEN AU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES SUITE A LA TEMPETE « ALEX »

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Exprime son soutien aux populations des communes touchées par la tempête « Alex ».

Approuve le don de 3 000 masques au Département des Alpes-Maritimes.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

20219 (DEL17) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT OPERATION « METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE » ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES (ELA)

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 150 € à l'Association Européenne contre les Leucodystrophies afin de soutenir l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie ».

Autorise le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2020.

20220 (DEL18) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT RS 10 EQUITATION

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 5 000 € au Romilly Sports 10 section Equitation pour acheter un véhicule destiné au transport des équidés.

Autorise le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2020.

20221 (DEL19) PROJET « PARCOURS FORME »

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Valide le développement du projet « Parcours Forme ».

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières auprès de tout organisme et donateur public ou privé,

Inscrit au Budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de la première tranche du Parcours Forme.

Inscrit au Budget 2022 les crédits nécessaires à la réalisation de la seconde tranche du Parcours Forme.

Précise que les crédits seront inscrits aux budgets 2021 et 2022.

20222 (DEL20) ORIENTATION MUNICIPALE POUR LE « SPORT SANTE »

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de donner au service des Sports la mission de coordination de cette action au sein des services municipaux et des associations.

Décide de faire acte de candidature pour le dispositif « Maison Sport Santé » en 2021.

Décide d'allouer un budget annuel au « Sport Santé » à hauteur de 25 000€ TTC pour mener à bien la politique municipale en ce domaine.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme susvisée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

20223 (DEL21) TERRAIN PLAINE DE JEU DU STADE BARDIN-GOUSSEREY MATS D'ECLAIRAGE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de valider l'acquisition de 4 nouveaux mâts d'éclairage de 14 mètres pour le terrain de la Plaine de jeu situé au stade Bardin-Gousserey pour un montant de 13 200 euros,

Confirme l'inscription des dépenses sur les budgets nécessaires à l'opération,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

20224 (DEL22) RENOUVELLEMENT DU MODE D'ECLAIRAGE D'UN TERRAIN DE FOOTBALL (PLAINE DE JEU) DU STADE BARDIN-GOUSSEREY - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEA

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Demande au SDEA la réalisation des travaux, au Stade Bardin-Gousserey, définis ci-dessus.

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, Maître d'Ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°9 du 18 décembre 2009, n°9 du 21 février 2014 et n°6 du 6 mars 2020 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 13 200,00 Euros.

Précise l'inscription des crédits au Budget Primitif.

Demande au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du SDEA, en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

20225 (DEL23) TERRAIN SYNTHETIQUE ET SON ECLAIRAGE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021
MODALITES DE FINANCEMENT

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières au titre de la DETR pour l'année 2021 pour un montant de 174 343 euros et de tout autre financeur.

Approuve comme suit le plan de financement arrêtant les modalités mises à jour :

Plan de financement prévisionnel (24/11/2020)			
DEPENSES		**RECETTES**	
Construction d'un terrain synthétique	670 000,00 €	Région (30% de 200 000 €) Terrain Synthétique	60 000,00 €
TVA	134 000,00 €		
		Département (50%) Terrain synthétique + Eclairage	435 857,50 €
Total Travaux HT	**670 000,00 €**		
		DETR	174 343,00 €
Honoraires Maîtrise d'Œuvre	21 600,00 €		
TVA	4 320,00 €		
Total Honoraires HT	**21 600,00 €**		
		Total subventions	**670 200,50 €**
Etude Géomètre	1 030,00 €		
TVA	206,00 €		
Total Géomètre HT	**1 030,00 €**		
Etude de sol G1 + G2	11 485,00 €		
TVA	2 297,00 €		
Total Etudes HT	**11 485,00 €**		
Révision/Actualisation 2% Total Travaux	13 400,00 €		
Total dépenses HT	**717 515,00 €**		
TVA (20%)	143 503,00 €	FCTVA (16,404%)	141 241,39 €
		Total recettes externes	811 441,89 €
		Reste à financer Ville	203 776,11 €
Total dépenses TTC	**861 018,00 €**		
Eclairage nocturne à LED	205 600,00 €		
Participation SDEA 25 % DE 205 600,00	154 200,00 €		
Total dépenses TTC + Eclairage	**1 015 218,00 €**	**Total recettes**	**1 015 218,00 €**

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

20226 (DEL24) NOUVEAU COMPLEXE MULTISPORTS
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021
MODALITES DE FINANCEMENT

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières au titre de la DETR pour les années 2021 et 2022 pour un montant total de 2 238 562,20€ euros et de tout autre financeur, public ou privé.

Approuve le plan de financement prévisionnel inscrit dans la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

20227 (DEL25) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Accepte le renouvellement de la convention de prestation intégrée conclue pour une durée de 5 ans entre la Ville de Romilly-sur-Seine et la société SPL-XDEMAT.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de prestation intégrée annexée à la présente délibération.

Inscrit les sommes nécessaires au budget.

20228 (DEL 26) EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration de la SPL-Xdemat.

20229 (DEL27) EMPIETEMENT SUR TERRAIN D'AUTRUI - REGULARISATION FONCIERE ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE PRIVEE CADASTREE SECTION BO N°590 SITUEE CHEMIN DU MARAIS A ROMILLY-SUR-SEINE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'acquérir, en l'état, la parcelle cadastrée section BO n°590 (provenant de la division parcellaire de la parcelle cadastrée section BO n°329), d'une surface de 27 m², sise Chemin du Marais à Romilly-Sur-Seine, appartenant à la S.C.I. JAG, dont le siège social se trouve avenue Joseph-Marie Jacquard à 10100 ROMILLY-SUR-SEINE.

Fixe le montant de la transaction au prix total de 162 euros nets, hors frais notariés.

Indique que les frais d'arpentage et les frais notariés seront à la charge de la Ville de Romilly-Sur-Seine.

Précise que la bande de terrain acquise devra faire l'objet ultérieurement d'une procédure de classement dans le domaine public communal.

Dispense le notaire chargé de la rédaction de l'acte notarié de procéder à la main levée de l'hypothèque grevant la propriété privée touchée par cette mutation.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document administratif lié à cette cession ainsi que l'acte qui en découle.

20230 (DEL28) ACQUISITION D'UN BIEN PRIVE A USAGE DE CAVE SITUE DANS LES BATIMENTS EN COPROPRIETE CADASTRES SECTION AZ N°420 ET 421, SIS 20 ET 22 RUE DE LA BOULE D'OR A ROMILLY-SUR-SEINE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition d'un bien, à usage de cave, se trouvant dans le sous-sol d'un ensemble immobilier constitué de deux bâtiments en copropriété, sis 20 et 22 rue de la Boule d'Or à Romilly-Sur-Seine, cave appartenant à la S.C.I. BOLLAERT, dont le siège social se trouve au 22 rue de la Boule d'Or à Romilly-Sur-Seine,

Fixe le montant de la transaction au prix de 5 000 euros nets,

Précise qu'au vu de la configuration des lieux, diverses servitudes seront à constituer,

Indique que les frais notariés, de géomètre et autres seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document administratif lié à cette acquisition ainsi que l'acte définitif qui en découle.

Dit que les crédits suffisants seront inscrits au budget de la Commune.

20231 (DEL29) APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARTIES RESTANTES PRIVEES DE LA PLACETTE DITE « CHAMPAGNE » SISE 50 A 66 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER A ROMILLY-SUR-SEINE - VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*30*	*30*	*0*	*0*	*1*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Madame CAMUSET Emilie est sortie de la salle et ne prend pas part au vote,

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées à usage de voirie ou d'accessoire de voirie, de la placette dite « CHAMPAGNE », sise 50 à 66 rue du Docteur Schweitzer à Romilly-Sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

20232 (DEL30) APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARTIES RESTANTES PRIVEES DE LA PLACETTE DITE « NORMANDIE » SISE 33 AU 61 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER A ROMILLY-SUR-SEINE - VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*30*	*30*	*0*	*0*	*1*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Madame CAMUSET Emilie est sortie de la salle et ne prend pas part au vote,

Approuve le dossier qui sera soumis à enquête publique, relatif au transfert d'office des parties restées privées, à usage de voirie ou d'accessoire de voirie, de la placette dite « NORMANDIE », sise 33 à 61 rue du Docteur Schweitzer à Romilly-Sur-Seine, dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à l'enquête publique qui sera menée ultérieurement.

20233 (DEL 31) ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA CREATION D'UNE BOUTIQUE D'ARTICLES DE SPORT SPECIALISEE DANS L'ACTIVITE DU TIR A L'ARC A MADAME BERCHER CELINE, ENSEIGNE TEN ARCHERY

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*30*	*26*	*4*	*0*	*1*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 26 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Précise que Monsieur BONNEFOI Jérôme est sorti de la salle et ne prend pas part au vote,

Accorde une aide mensuelle de 237 euros par mois la première année, 158 euros par mois la seconde année et 79 euros par mois la troisième année.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette décision,

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

20234 (DEL 32) DENOMINATION DU PARKING SAMUEL PATY, SITUE AU 2B RUE GORNET BOIVIN PROLONGEE, DEVANT L'ECOLE SIMONE VEIL

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Dénomme Parking Samuel PATY la nouvelle aire de stationnement située devant l'école Simone Veil.

20235 (DEL33) ATTRIBUTION GRATUITE D'UNE PAIRE DE BASKETS POUR CHAQUE ELEVE DE CP A CM2 SCOLARISE DANS LES ECOLES DE ROMILLY-SUR-SEINE, PRIVEE ET PUBLIQUES

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'attribution gratuite d'une paire de baskets Le Coq Sportif à chaque élève de CP à CM2 scolarisé dans les écoles de Romilly-sur-Seine, privée et publiques

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

20236 (DEL34) CLS - DEMOGRAPHIE MEDICALE - EQUIPEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN LIBERAL DE DISPOSITIF DE TELEMEDECINE AIDE FINANCIERE PAR LA COMMUNE

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*27*	*4*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Approuve la mise en place d'une aide financière forfaitaire d'un montant de 1000 euros à destination des professionnels de santé de Romilly-sur-Seine (pharmacien, infirmière, médecin en exercice libéral), aux fins d'équipement en télémédecine (s'agissant notamment des dépenses d'équipement, d'abonnement en logiciel et de formation etc...),

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions attributives de concours financier en télémédecine,

Décide d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

20237 (DEL35A) BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISIONS MODIFICATIVES N°3 EXERCICE 2020

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*27*	*27*	*0*	*4*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le Budget Principal Ville.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») du Budget Principal Ville.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2020.

20238 (DEL35B) BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES

DECISIONS MODIFICATIVES N°3 EXERCICE 2020

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*27*	*27*	*0*	*4*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Interventions Economiques.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») du budget annexe Interventions Economiques.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2020.

20239 (DEL35C) BUDGET ANNEXE SERVICE EAU - DECISIONS MODIFICATIVES N°3 EXERCICE 2020

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*27*	*27*	*0*	*4*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Service Eau.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Service Eau.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2020.

20240 (DEL35D)) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISIONS MODIFICATIVES N°2 EXERCICE 2020

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*27*	*27*	*0*	*4*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Assainissement.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Assainissement.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2020.

20241 (DEL35E) BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL - DECISIONS MODIFICATIVES N°2 EXERCICE 2020

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*27*	*27*	*0*	*4*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Cinéma Municipal.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Cinéma Municipal.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2020.

20242 (DEL36) DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'ouvrir en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2020 pour les budgets Ville - Interventions Economiques - Service Eau - Service Assainissement – Cinéma Municipal.

Autorise, avant le vote du Budget Primitif 2021, l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2020, pour les chapitres et articles ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 sur le chapitre (BP + BS + DM)	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2021	Dépenses autorisées	Objet
21	2 152	Installations de voire	2 552 889	638 222	3 000	achat de signalisations verticales
	21 568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile			4 000	Fourniture de bornes d'incendie
	2 158	Autres installations, matériels et outillages techniques			3 000	achat de mobiliers urbains
	2188	autres immobilisations corporelles			40 000	achat divers matériels
23	2315	immobilisations en cours	3 653 786	913 447	500 000	travaux de voirie diverses rues : passages surélevés rue Milford Haven/avenue Diderot prolongée/rue Lafontaine, placettes Normandie et Champagne...

BUDGET EAU

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 sur le chapitre (BP + BS + DM)	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2021	Dépenses autorisées	Objet
23	2315	immobilisations en cours	813 956	203 489	164 000	remplacement de la canalisation d'eau potable sous la piste cyclable partie comprise entre la rue Gornet-Boivin et la rue de l'aviation ouest (84 000) + partie comprise entre l'avenue Diderot et la place Medicina (80 000)

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 sur le chapitre (BP + BS + DM)	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2021	Dépenses autorisées	Objet
23	2315	immobilisations en cours	2 874 498	718 625	170 000	remplacement de la canalisation d'assainissement sous la piste cyclable partie comprise entre l'avenue Diderot et la place Medicina (150 000) + divers branchements eaux usées (20 000)

Précise que les crédits votés seront repris au Budget Primitif 2021, lors de son adoption.

20243 (DEL37) CREATION D'UNE NOUVELLE PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE SUR LE BUDGET PRINCIPAL CONCERNANT LA GARANTIE D'EMPRUNT N° DOSSIER 1222748 SOUSCRIT PAR L'ESAT « LES MUSICALES DU QUAI DE LA PALLEE » AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Dit, que pour l'exercice 2020, les provisions nécessaires seront inscrites au budget pour un montant de 168 290,17€ suite au montant des échéances pris en charge par la Ville à la vue de la quote-part garantie (30%) de cet emprunt n°1222748 souscrit par l'association « Les Musicales du Quai de la Pallée »**,**

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 68 (article 6865) du Budget Principal.

20244 (DEL38) SORTIE DE L'ACTIF DE TROIS IMMOBILISATIONS CEDEES DEFINITIVEMENT

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise le débit du compte 1068 à hauteur de la valeur nette comptable des biens pour 38 093,86 euros afin de pouvoir sortir de l'actif les trois immobilisations suivantes puisqu'il y a eu une erreur matérielle sachant que ces biens n'auraient pas dû figurer dans les entrées au 1er janvier 1996 :

N° Inventaire	**Libellé**	**VNC**	**Compte**	**Commentaire**
1996/2115/32	LIEUDIT FILLY SCIEZ-HTE SAVOIE	24 28,49	2115	Cession définitive suivant délibération 244 bis du 19 janvier 1990
1996/21318/82	INST. CHAUFFAGE CENTRAL FILLY	12 125,77	21318	Cession définitive suivant délibération 244 bis du 19 janvier 1991
1996/2115/33	LA BASSE EPINE-ST JEAN DE MONT	23 539,60	2115	Cession définitive suivant délibération 871 du 22 octobre 1992 et 883 du 20 novembre 1992
TOTAL		**38 093,86**		

20245 (DEL39) ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE POUR UN MONTANT DE 34 620,81 EUROS SUR L'EXERCICE 2020

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide, au vu des motifs soulevés par Madame la Trésorière de ROMILLY-SUR-SEINE, Comptable de la Commune, d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables, pour un montant global de 34 620,81 € – trente-quatre mille six cent vingt euros et quatre-vingt-un centimes, objet de titres de recettes émis sur le budget principal pour le recouvrement de divers frais.

Précise que le détail de ces produits figure dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

Dit que cette dépense sera imputée au budget à l'article 6541.

20246 (DEL40) ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE POUR UN MONTANT DE 303,80 EUROS SUR L'EXERCICE 2020

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide, au vu des motifs soulevés par Madame la Trésorière de ROMILLY-SUR-SEINE, Comptable de la Commune, d'admettre en créances éteintes, pour un montant global de 303,80 € – trois cent trois euros et quatre-vingts centimes, objet de titres de recettes émis sur le Budget Principal Ville pour le recouvrement de divers frais.

Précise que le détail de ces produits figure dans les états joints en annexe à la présente délibération.

Dit que cette dépense sera imputée au budget à l'article 6542.

20247 (DEL41) AUTORISATION DE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT GARANTI

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise, en cas d'acceptation de la remise des montants d'indemnité de remboursement anticipé et des pénalités à hauteur de 7%, le remboursement anticipé de la quote-part garantie par la Ville de Romilly-sur-Seine de l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations n°1222748 pour un montant de 745 157,19 €.

Autorise le règlement des éventuels intérêts courus non échus sur le montant de remboursement anticipé.

Précise que les crédits correspondants ont été inscrits sur l'exercice 2020 au chapitre 16 et 66 du Budget Principal.

20248 (DEL42A) NOUVELLE REMISE GRACIEUSE DE LOYERS 2020 – LE COQ SPORTIF

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*27*	*4*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Décide de procéder à une remise gracieuse de loyers, au regard des difficultés de l'entreprise et sur sa demande, pour la période allant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020 selon la liste suivante :

Budget annexe Interventions Economiques

NOM	TOTAL HT
LCS INTERNATIONAL SAS	31 913,62
TOTAL	31 913,62

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation budgétaire de dépense 6718 afin de permettre l'annulation des titres de loyers et charges à l'entreprise concernée.

20249 (DEL42B) NOUVELLE REMISE GRACIEUSE DE LOYERS 2020 – BONBON DE ROSA

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à une remise gracieuse de loyers, au regard des difficultés de l'entreprise et sur sa demande, pour la période allant du 16 mars 2020 au 15 juin 2020 selon la liste suivante :

Budget principal Ville

NOM	TOTAL TTC en dehors de l'aide perçue
BONBON DE ROSA	600,81
TOTAL	600,81

Décide de procéder à une remise gracieuse de loyers, au regard des difficultés de l'entreprise et sur sa demande, pour la période allant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020 selon la liste suivante :

Budget principal Ville

NOM	TOTAL TTC en dehors de l'aide perçue
BONBON DE ROSA	606,42
TOTAL	606,42

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation budgétaire de dépense 6718 afin de permettre l'annulation des titres de loyers et charges à l'entreprise concernée.

20250 (DEL43) DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
27	*31*	*31*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n° L.19.0136 du 8 juillet 2019, L.20.0037 du 16 mars 2020, L.20.0086 à L.20.0109 du 8 juillet 2020, L.20.0123 du 11 août 2020, L.20.0128 du 11 août 2020, L.20.0129 à L.20.0149 du 17 septembre 2020, L.20.0150 à L.20.0163 du 18 septembre 2020, L.20.0164 et L.20.0165 du 21 septembre 2020, L.20.0168 à L.20.0194 du 21 septembre 2020, L.20.0196 à L.20.0200 du 21 septembre 2020, L.20.0202 du 21 septembre 2020, L.20.0203 et L.20.0204 du 29 septembre 2020, L.20.0206 à L.20.0216 du 14 octobre 2020 et L.20.0217 du 21 octobre 2020.

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h00.

Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits

Le maire,